

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**1<sup>er</sup> FEVRIER 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Sollicitation d'une  
subvention auprès du  
Conseil Départemental  
des Yvelines – plan d'aide  
exceptionnel aux  
communes de plus de  
25 000 habitants**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 2 février 2018  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 2 février 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 février 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 1<sup>er</sup> février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 janvier deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur PERICARD  
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Monsieur LEVEQUE à Madame SILLY

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20180201-18-A-15-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2018  
Date de réception préfecture : 02/02/2018

**N° DE DOSSIER** : 18 A 15

**OBJET** : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES YVELINES – PLAN D'AIDE EXCEPTIONNEL AUX  
COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABITANTS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, le Conseil Départemental des Yvelines a mis en place un nouveau dispositif exceptionnel d'accompagnement à l'investissement pour les communes de plus de 25 000 habitants.

Ce plan d'aide exceptionnel 2018-2019 a pour objectif de financer d'une part, des projets de développement structurants à l'échelle du département afin de définir un partenariat renforcé avec les territoires et d'autre part, de définir de nouveaux axes de partenariats sur des enjeux stratégiques d'attractivité ainsi que les modalités de partenariats techniques et financiers sur des projets exceptionnels.

Au travers de cet accompagnement, le Département des Yvelines entend contribuer au maintien et au développement de services publics de qualité et de proximité dans les grandes communes ayant un rôle puissant de centralité urbaine sur leur bassin de vie.

A ce titre, le Conseil Départemental des Yvelines peut subventionner les projets présentés par la Ville à hauteur de 50 % du montant des travaux subventionnables plafonné à 5 000 000 €, soit une subvention totale de 2 500 000 €.

Ce partenariat d'aide exceptionnel peut permettre de financer un ou plusieurs projets, chaque projet pouvant comprendre une ou plusieurs opérations.

Les projets proposés par la Ville ont fait l'objet d'une concertation avec le Département afin d'arrêter la liste, le contenu et le plan de financement des opérations suivantes détaillées dans le tableau joint à la délibération :

- Requalification de l'hypercentre pour 545 000 € HT
- Structures sportives 1 925 000 € HT
- Requalification du quartier Bel Air pour 822 000 € HT
- Éco-Ville pour 2 410 000 € HT

La Ville s'engage à :

- mener une concertation avec les services instructeurs du Conseil Départemental préalablement au dépôt du dossier,
- conserver la propriété et maintenir la destination des équipements financés pour une durée d'au moins 10 ans,
- inscrire le financement des opérations dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement déterminé fondé sur une analyse des besoins de la collectivité et de son environnement au regard des équipements existants,
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture du chantier des opérations financées,

Par ailleurs les projets présentés au Département doivent intégrer :

- une analyse des charges de fonctionnement pour une maîtrise des dépenses publiques,
- une conception permettant des équipements fonctionnels, mutualisés et évolutifs pour s'adapter aux besoins des collectivités,
- une qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- une conformité à la réglementation en vigueur pour les ERP notamment en matière d'hygiène et de sécurité, thermique et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter le programme définitif des travaux conformément à la liste ci-dessus et à solliciter une subvention au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « plan d'aide exceptionnel aux communes de plus de 25 000 habitants » et à signer tous les documents s'y rapportant.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

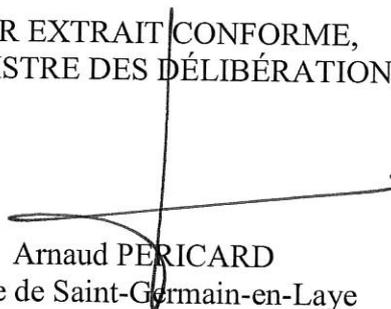
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à arrêter le programme définitif des travaux conformément à la liste ci-dessus et à solliciter une subvention au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « plan d'aide exceptionnel aux communes de plus de 25 000 habitants » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Projets	Montant prévisionnel HT	Montant plafonné	Subvention	Taux	Date prévisionnelle des travaux
<b>REQUALIFICATION DE L'HYPERCENTRE</b>					
Pologne	420 000 €	420 000 €	220 000 €		Eté 2018
Jeux terrasse du château	125 000 €	120 000 €	50 000 €		2018
	<b>545 000 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>STRUCTURES SPORTIVES</b>					
Entrée du stade G.Lefevre	340 000 €	300 000 €	200 000 €		Mi-juin 2018
Terrain de rugby	680 000 €	680 000 €	340 000 €		Eté 2018
Terrain de hockey	720 000 €	700 000 €	310 000 €		Eté 2019
Gymnase de la Colline - rénovation de la toiture	185 000 €	180 000 €	80 000 €		2018
	<b>1 925 000 €</b>	<b>1 860 000 €</b>	<b>930 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>REQUALIFICATION DU QUARTIER BEL AIR</b>					
Rue Saint Léger	622 000 €	600 000 €	300 000 €		Eté 2018
Passerelle circulations douces	200 000 €	120 000 €	60 000 €		2018
	<b>822 000 €</b>	<b>720 000 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>ECO-VILLE</b>					
Place Frahier de l'écoquartier Lisière Pereire	2 050 000 €	1 520 000 €	740 000 €		2018 - 2019
Jardins familiaux site de la Plâtrières	360 000 €	360 000 €	200 000 €		2018 - 2019
	<b>2 410 000 €</b>	<b>1 880 000 €</b>	<b>940 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 702 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>50%</b>	